

Inspection du travail bientôt !!

Par SPACE41

Bonjour,

Je suis victime de harcèlement moral depuis bien longtemps par mon employeur, mais j'en avais déjà parlé ici. Ce n'est pas ce qui m'amène.

J'ai vu mon Directeur, suite à un mail que je lui avais envoyé le transmettre à la DRH, alors qu'il n'y avait rien de pernicieux dedans. Etant sur mes gardes en permanence, c'est usant, mais c'est comme ça, Je suis allée sur l'ordinateur du Directeur pendant ses vacances, et j'ai fait une incursion dans "ses mails envoyés", c'est éloquent, la plupart de mes mails sont transmis à la DRH, Directeur Général et Financier pour certains, mais la plupart DRH. Avec des annotations très particulière, bouh ! Faut le lire !
J'ai fait des copies, je sais, c'est illégal, mais après tant de harcèlement dans la durée, sans avoir grand chose pour le prouver, ça "pourrait être utile", ai-je le droit de m'en servir ?

Je vois l'Inspecteur du Travail la semaine prochaine, j'ai d'autres, beaucoup d'autres éléments mais là, ça vaut son pesant de cacahuètes !!
J'allègerai considérablement l'envoi de mail au Directeur (sans éveiller de soupçons), mais c'est frustrant d'avoir ENFIN des "preuves" sans pouvoir s'en servir.
Puis-je ou non ?
Merci pour votre réponse.
SPACE.

Par SPACE41

Une tite réponse, c'est possible ?
Merci si vous pouvez.
Mon employeur veut me licencier, c'est net.
Je souhaiterais savoir ce que l'on peut ou ne pas faire avec l'Inspection du Travail, et comment constituer un Dossier.

Merci, c'est très important pour moi.

Ce serait sympa une tite réponse, même toute petite.
MERCI.
IB.